

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2018

2018/68 - SUBVENTIONS 2018

Il est proposé au Conseil d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations, pour les actions mises en place, conformément à leurs statuts, après instruction des dossiers de demande de subventions des associations par le service Vie associative.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes au titre de l'année 2018 :

	MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGE EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associé de Lomme)	SUBVENTION 2017	SUBVENTION 2018	N° DE SIRET
Chapitre 65- article 6574- fonction 33- opération 1079 : Soutien aux associations culturelles- code service : NEN					
Amicale Lomme Amis des Jardins	NON	NON	179€	179 €	78371967700016
HappyYoga	OUI	NON	400€	400€	81257424200010

- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
 - **179,00 €** au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 33 - Opération n° 1079 : soutien aux associations culturelles - code service : NEN
 - **400,00 €** au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 33 - Opération n° 1079 : soutien aux associations culturelles - code service : NEN

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme